

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **18 JUIL. 2025**

portant nomination des membres du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité artiste licier du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2025 autorisant, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture métier du textile,

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Emmanuelle FEDERSPIEL, conservatrice en chef du patrimoine, inspectrice des collections, Manufacture nationales – Sèvres Mobilier national, est désignée en qualité de présidente du jury du concours externe et du concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité artiste licier du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2025.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Justine HERICOURT, technicienne d'art de classe normale, licier en savonnerie, Manufacture nationales – Sèvres Mobilier national ;

- Madame Fanny LACUGNE, technicienne d'art de classe supérieure, licière en haute-lice, responsable de la Manufacture des Gobelins, Manufacture nationales – Sèvres Mobilier national ;

- Madame Stéphanie NUSSBAUM, cheffe de travaux d'art, licière en basse lice, Manufacture nationales – Sèvres Mobilier national.

Article 2

En cas d'empêchement de la présidente, la présidence sera assurée par Madame Stéphanie NUSSBAUM, cheffe de travaux d'art, licière en basse lice, Manufacture nationales – Sèvres Mobilier national.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 JUIL. 2025

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES